

1^{er} SEPTEMBRE 2012 – 31 AOÛT 2013
Ces tarifs sont compris H.T.
PROPHYLAXIES BOVINES

Brucellose – Leucose – IBR par prise de sang	2,51 €
Tuberculation par bovin (suivis particuliers)	1,54 €
Vacation à compter du 1^{er} passage	21,46 €

Pour les passages suivants la mention « **vacation » devra figurer **dans le cadre « Acteur »** sur la première page du DAP qui accompagne les prélèvements, pour être prise en compte.**

PROPHYLAXIES OVINES et CAPRINES

Brucellose et CAEV (caprins) par prise de sang :	1,00 €
Vacation :	21,46 €

*Si ces opérations sont faites en même temps que les prophylaxies bovines, mentionner « **pas de vacation** » sur le compte-rendu d'examen sérologique (CRES)*

Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante :	
Visite initiale et annuelle :	77,36 €
<i>Cet honoraire est réglé directement par l'éleveur au vétérinaire</i>	

PROPHYLAXIE PORCINE

Maladie d'Aujeszky – SDRP par prise de sang	1,71 €
Vacation à chaque passage	21,46 €

CONTRÔLE DE MOUVEMENTS BOVINS

- ⇒ Indiquer systématiquement sur le CRES le **n° national** (10 chiffres) et le **n° de travail** (4 chiffres)
- ⇒ Rappeler à l'éleveur qu'il doit faire sa notification d'entrée à l'EDE pour avoir sa nouvelle ASDA

En pleine concertation avec l'éleveur, une attention particulière sera portée sur les différentes conditions d'introduction afin de déterminer avec précision les contrôles nécessaires à effectuer

1^{er} bovin	
* Contrôle IBR et hypodermose	37,14 €
* Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose :	50,94 €
<i>(cheptels à risques ou à fort taux de rotation et délais de transport supérieurs à 6 jours)</i>	
2^{ème} au 7^{ème} bovin	11,84 €
à partir du 8^{ème} animal	4,02 €

Ces honoraires sont réglés directement par l'éleveur au vétérinaire

A noter :

Les aides aux contrôles à l'introduction (50 % des frais d'analyses) sont réglées directement à l'éleveur par GDS Creuse à réception du CRES et Billet de Garantie Conventionnelle (BGC). Ne sont aidés que les éleveurs utilisant le BGC.

Dépistage systématique BVD PCR mélange à l'introduction avec prise en charge totale GDS Creuse.
Les ASDA d'introduction sont imprimées et transmises par GDS Creuse.

CONTRÔLES D'INTRODUCTION OVINS et CAPRINS

Prise de sang	1 ^{er} animal	37,14 €
	5 suivants	1,85 €
	6 ^{ème} au 50 ^{ème}	0,99 €
	suivants	0,88 €

Ces honoraires sont réglés directement par l'éleveur au vétérinaire

PROPHYLAXIE DU VARRON

Traitements effectués par les vétérinaires sanitaires

1) au cours des opérations de prophylaxie (traitements tactiques) et d'introduction (animal sans garantie varron)

- traitement microdose : **1,07 € (acte + produit)**

Traitement réglé, sur état de frais à réception du compte-rendu de traitement pour les prophylaxies, directement par l'éleveur au vétérinaire pour les introductions

- dose AMM : **1,07 €+ coût du produit**

Traitement réglé directement par l'éleveur au vétérinaire

2) en dehors des opérations de prophylaxie

- mêmes tarifs + une vacation **21,46 €**